

Échéancier: choix des candidat-e-s

X cocher les cases correspondantes	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	Juillet	août
Stages pratiques d'initiation pour les jeunes au plus tôt à partir du milieu de la 8 ^e année de scolarité obligatoire ou environ une année avant le début de la formation												
Se procurer ou préparer les documents pour la procédure de sélection												
Informar le public qu'une place d'apprentissage est à pourvoir												
Examiner les candidatures reçues (présélection)												
Faire éventuellement passer un test d'aptitudes												
Conduire l'entretien d'embauche												
Faire suivre le stage pratique d'observation												
Prendre des décisions (selon examen des dossiers) Communiquer les réponses négatives												
Conclure le contrat d'apprentissage												
Envoyer le contrat d'apprentissage pour approbation à l'office/au service de la formation professionnelle												
Convenir du début de la formation												